

MUNICIPALITÉ SAINT-LUC-DE-VINCENNES
SÉANCE EXTRAORDINAIRE – 24 JUILLET 2019

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes, tenue le 24 juillet 2019, à 15 h, à la salle du conseil de la municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes, située au 660, rue Principale, Saint-Luc-de-Vincennes.

Sont présents : Monsieur Jean-Claude Milot, maire
 Mesdames Françoise Asselin, conseillère
 Thérèse Thivierge, conseillère
 Monsieur Jacques Lefebvre, conseiller

Est absent : Monsieur Yan Normandin, conseiller

Les membres présents forment le quorum.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte par Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes. Francis Dubreuil fait mention de secrétaire.

2. ORDRE DU JOUR

Résolution 2019-07-330

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ par Thérèse Thivierge que le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes adopte l'ordre du jour tel que décrit ci-dessous qui ne peut faire l'objet de modification.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

1. Ouverture de la séance
2. Ordre du jour
3. Résolution pour modifier le calendrier annuel des séances du conseil municipal, notamment afin de modifier et déterminer une date pour siéger au cours du mois d'août 2019, compte tenu de la période de vacances estivales en cours
4. Période de questions
5. Clôture de la séance

3. MODIFICATION DU CALENDRIER ANNUEL DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-LUC-DE-VINCENNES

3.1. Choix d'une date de séance du conseil municipal pour le mois d'août 2019

Résolution 2019-07-331

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a déterminé par la résolution # 2018-12-192 et publié par avis public, le calendrier des séances du conseil

municipal pour l'année 2019, et ce selon les dispositions de l'article 148 du Code Municipal;

CONSIDÉRANT QUE la vacance de 2 postes de conseiller municipal actuellement, qui nécessite une présence accrue et assidue des conseillers actuels pour obtenir le quorum lors des rencontres du conseil municipal;

CONSIDÉRANT LA période de vacances estivales pour la majorité des membres du conseil municipal;

CONSIDÉRANT QU'il est fort probable d'avoir l'absence de quorum pour la rencontre prévue du mois d'août 2019 dans le calendrier des séances du conseil, étant donné que le maire et un conseiller ont avisé préalablement la municipalité de leurs absences à cette rencontre;

CONSIDÉRANT QU'une rencontre extraordinaire a été convoquée pour modifier le calendrier prévu des séances du conseil municipal pour l'année 2019, notamment pour modifier et déterminer la date de la rencontre du conseil municipal pour le mois d'août 2019;

IL EST PROPOSÉ par Jacques Lefebvre, que le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes modifie le calendrier annuel des séances du conseil municipal en reportant d'une semaine la rencontre prévue le 5 août, et que cette rencontre se déroule le 12 août 2019 à 20h00 en la salle du conseil municipal.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

5. CLÔTURE DE LA SÉANCE

Résolution 2019-06-332

SUR LA PROPOSITION de Françoise Asselin, le conseil lève la séance à 15 h 20.

Je, Jean-Claude Milot, maire, atteste que la signature de présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

/Jean-Claude Milot/
Maire

/Francis Dubreuil/
Secrétaire